

CAP Agricole jardinier paysagiste

Mis à jour le 7 décembre 2022

Conditions d'entrée et prérequis

Ce CAP en alternance se prépare en 2 ans après la 3^{ème}. En fonction du profil et des besoins de l'élève, le diplôme peut aussi se préparer en 1 ou 3 ans.

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Être âgé de 16 à 29 ans, avec un projet de contrat d'apprentissage. Dérogations sous certaines conditions. Pas de conditions d'âge pour les personnes reconnues RQTH

Rythme

Alternance

Durée en centre

800 heures

Validation

Obtention du CAP AGRICOLE JARDINIER PAYSAGISTE.
En cas d'échec au diplôme, des blocs de compétences pourront être délivrés en fonction des résultats obtenus dans les différentes unités certificatives mentionnées dans la rubrique « modalités d'évaluation ».

Modalités d'évaluation

Conformes au référentiel de certification du diplôme. Contrôle continu, contrôles en cours de formation et/ou épreuves

Objectifs professionnels

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins, procède aux travaux d'aménagement (drainage, arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement...). De façon plus marginale, il peut aussi exercer pour les entreprises des territoires ruraux, de travaux forestiers ou agricoles, voire horticoles. Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs et les clients.

Contenu

Activités professionnelles : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager, Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager, Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements, S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

Connaissances générales et techniques associées : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux, Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle, Interagir avec son environnement social.

Modalités pédagogiques

Immersion dans une classe d'élèves du lycée partenaire du CFA.
Alternance de périodes de formation en lycée et de périodes de formation en entreprise selon calendrier défini.

Profil des intervenants

Enseignants de l'Éducation Nationale.

Possibilité d'aménagement du parcours

Non

Méthodes pédagogiques

En lycée : apports théoriques, mises en situation, travaux pratiques, exposés, débats, études de cas. Utilisation des plateaux techniques et équipements, CDI, cours à distance...

En entreprise : apprentissage basé sur l'expérience et la réalisation d'activités et de tâches en lien avec le diplôme préparé. L'apprenti est guidé par un maître d'apprentissage.

Moyens pédagogiques

Plateaux techniques adaptés aux compétences professionnelles du diplôme préparé – Salles de cours équipés – ordinateurs – centre de ressources – Espace Numérique de Travail.

CAP Agricole jardinier paysagiste

terminales.

Unités certificatives (blocs de compétences) constitutives du diplôme :

UP1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
UP2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
UP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
UP4 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux
UG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
UG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
UG3 : Interagir avec son environnement social

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Nombre de participants

Variable selon le nombre de places disponibles dans les classes.

Entrée et sortie permanente

Non

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP24928
- Code diplôme : 50321405

Durée

Durée moyenne de la formation en centre pour un contrat de 2 ans : 800 heures. La durée de la formation sera ajustée en fonction de la durée du contrat et des acquis de l'apprenti dans le respect des minima réglementaires.

Délais et modalités d'accès

Entrée de septembre à novembre principalement.
Autres périodes sous conditions.

Financements possibles

Application des niveaux de prise en charge définis par France Compétences. Coûts de la formation pris en charge par les OPCO. Frais d'hébergement, restauration et de 1er équipement pris en charge par l'OPCO sous conditions.

Poursuite de parcours

Insertion professionnelle : le titulaire de ce diplôme travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA). Il exerce en tant qu'agent d'entretien des parcs et jardins, jardinier paysagiste/des espaces verts, aide-jardinier, manœuvre des espaces verts, ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels/du paysage.

Poursuite d'étude : Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de poursuivre notamment vers le bac professionnel aménagements paysager.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement spécifique au projet et durant la formation par nos référents handicap selon besoins.

Réseau

- GIP FCIP – CFA de l'académie de Reims
- 17, boulevard de la Paix CF 50033
51722 REIMS CEDEX
- cfa@ac-reims.fr
- Marne : 07 76 15 77 62
Ardennes : 06 13 02 47 51
Aube et Haute-Marne : 06 17 83 54 69
- cfa.gipfcip-reims.fr
- SIRET : 185 109 063 00031
- Numéro d'activité : 21 51 P003 751
- Date d'obtention : 11/03/2003